

Département  
du Nord

Arrondissement de  
DUNKERQUE

Canton de  
WORMHOUT

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE TERDEGHEM

Commune de  
TERDEGHEM

Nombre

N° 16 / 2020

de conseillers en  
exercice

15

de présents

14

de votants

15

Du 18 juin 2020

**Objet :**

Election de  
Délégués au  
Conseil  
Communautaire  
définitif issu des  
élections  
municipales  
Communauté de  
Communes de  
Flandres  
Intérieure

L'an deux mil vingt, les dix-huit juis à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, Laurent CAILLAU, François PATOU, Florence GIBAUT, Florence VERNIEST, Dorothee MALESYS,

Absents excusés : Jean-Paul GIRAUDET donne pouvoir à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance :

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013, une nouvelle Communauté de Communes est créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 issue de la fusion des communautés de communes : CC du Pays de Cassel, CC du Pays des Géants, CC de l'Houtland, CC de la Voie Romaine, CC Rurale des Monts de Flandre, CC Monts de Flandre – Plaine de la Lys (sans Saily), SIVU de Bailleul, et avec rattachement des trois communes « isolées » de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel.

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2013 actant la dénomination de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes : CC du Pays de Cassel, CC du Pays des Géants, CC de l'Houtland, CC de la Voie Romaine, CC Rurale des Monts de Flandre, CC Monts de Flandre – Plaine de la Lys (sans Saily), SIVU de Bailleul, et avec rattachement des trois communes « isolées » de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel – « Communauté de Communes de Flandre Intérieure ».

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Conseil Communautaire définitif issu des élections municipales :

**Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, désigne**

CANDIDATS AU POSTE DE DELEGUE TITULAIRE	Monsieur Bernard BEUN Maire de TERDEGHEM
--	---

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 059-215905878-20200618-DELIB\_\_16\_2020-DE

La déléguée titulaire est :

**Déléguée**      Votants : 15  
**Titulaire**      Blancs ou nuls : 0  
                    Exprimés : 15

Monsieur BEUN Bernard a obtenu : **15 voix**

**Monsieur BEUN Bernard, Maire de TERDEGHEM est désigné déléguée titulaire**

<b>CANDIDATS AU POSTE DE DELEGUE SUPPLEANT</b>	<b>Monsieur DEFRANCE Damien 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de TERDEGHEM</b>
--	--

Le délégué suppléant est :

**Délégué**      Votants : 15  
**Suppléant**    Blancs ou nuls : 0  
                    Exprimés : 15

Monsieur DEFRANCE Damien a obtenu : **15 voix**

**Defrance Damien, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de TERDEGHEM est désigné délégué suppléant**

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous –  
Préfecture de  
DUNKERQUE le  
22/06/2020 et  
publication le  
22/06/2020.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que de

Pour expédition conforme,

Le Maire

Bernard BEUN

